

Introduction

La naissance historique des frontières, de la féodalité aux nationalités

Si l'on en croit le calendrier historique des guerres, l'inventaire de leurs enjeux, la géographie de leurs espaces, la frontière qui sépare deux États est tout, sauf une ligne simple et immuable, bien au contraire. Sans doute, les Romains ont laissé en héritage à l'Occident chrétien la mémoire du *limes*, construction linéaire discontinue, souvent si durable qu'on peut encore en admirer en plusieurs endroits des pans entiers encore debout : ils restent là pour nous rappeler que les Barbares l'ont détruit. Mais le limes lui-même était plus qu'une ligne. Zone de départ pour de futures opérations offensives ou zone fortifiée défensive qui ne résultait pas d'un accord entre l'Empire romain et ses voisins, mais de ses propres considérations stratégiques, le limes se composait aussi de camps, de champs cultivés servant à l'entretien des troupes chargées de sa défense, se poursuivait par un réseau d'avant-postes et d'installations défensives, et s'appuyait largement sur une zone tampon constituée par des États clients ou alliés.

Quoi qu'il en soit, il a été si bien franchi que l'Empire romain, fragmenté, s'est finalement dilué dans le premier Occident médiéval. Au point que, dans une introduction historique, commencer avec le temps de la féodalité, c'est-à-dire du lent millénaire de la gestation des États de l'Europe moderne qui se construisent entre le xv^e et le xix^e siècle, et dont le destin s'accomplit de manière tragique dans la première moitié du xx^e siècle, c'est remonter à une époque où le concept de frontière a disparu, ou tout au moins n'a pas encore retrouvé le contenu politique ou militaire très précis qu'il pouvait encore avoir à l'époque de la Paix romaine.

Cette perspective historique large s'achève avec l'affrontement meurtrier des nationalismes ancrés sur des frontières, sacrées selon la terminologie du temps, à défaut d'être inviolables, lieu de tous les combats de toutes les puissances européennes ; des frontières que les États contestent, que les armées déplacent et redessinent provisoirement sous la forme de ces tranchées, qui n'ont pas été uniquement franco-allemandes, mais tout autant austro-italiennes, théâtre tragique d'une Iliade des temps contemporains, matrice des traumatismes qui ont imposé une

réflexion globale sur de nouvelles frontières, ou sur la disparition des frontières à l'intérieur d'une Europe entièrement repensée autour d'une logique de paix, et non plus autour de la fatalité des guerres. Ce qui ne signifie nullement que les enjeux territoriaux et les enjeux d'influence, dans leur déclinaison politique, économique, culturelle, aient disparu... Si tel était le cas, on le saurait.

OCCIDENT ET CHRÉTIENTÉ, UNE FÉODALITÉ SANS FRONTIÈRES

Dans une Europe qui n'a pas de nom – l'Occident, les Gaules, la Germanie –, le haut Moyen Âge ne connaît pas clairement les frontières politiques d'État – Neustrie, Austrasie, Aquitaine – parce que la féodalité ne conçoit plus clairement l'État. L'autorité, personnelle et héréditaire, s'exerce sur des hommes avant de s'exercer sur des territoires. Liés entre eux par un engagement personnel réciproque puissant, le lien d'homme à homme, échange d'obligations et de fidélité, suzerains et vassaux, grands et petits, n'ont pas la vision concrète d'un espace. L'extension des souverainetés, liée aux conquêtes seigneuriales ou royales, fait de la terre une mouvance variable, définie juridiquement par les droits qui pèsent sur elle, non par son extension ou ses limites. L'enracinement territorial d'une autorité apparaît dans le courant des VII^e et VIII^e siècles, lorsque les monarques, contraints de s'assurer des fidélités réelles, accordent en échange du serment vassalique un fief que les générations successives vont transformer en fief héréditaire au sein d'un lignage.

Ce n'est pas que le principe des frontières ait été entièrement renvoyé à l'oubli. D'abord, si les populations n'ont pas de sentiment d'appartenance territoriale identitaire, attachement à une *patrie*, ou *Vaterland*, la terre des pères, elles s'inscrivent toujours dans le cadre très étroit, intime, de leur petite patrie – la *Heimat*, toujours personnelle, dont l'horizon géographique ne dépasse d'ailleurs guère les limites de la mémoire familiale. Au reste, toute terre est bordée par une limite, de fait ou contractuelle. Toute principauté, toute seigneurie, toute communauté installée sur un territoire éprouve la nécessité d'en fixer les contours par une ligne fictive, à laquelle est assignée une fonction à la fois de bornage et de contact. Elle est un lieu de distinction d'une autorité administrative, un lieu d'échange et de passage. Mais, cette ligne, qui ne délimite pas encore au Moyen Âge des États, est plutôt comprise comme une donnée variable d'influence ou de puissance, parfois une ligne de partage de fiscalité royale ou de redevances seigneuriales, de justice et de coutumes constitutives d'un horizon familial, parfois l'affirmation d'une spécificité culturelle qui maintient l'homogénéité d'un groupe, mais elle n'est pas encore le lieu où se concrétise le rapport politique, encore moins militaire, entre vassaux, suzerains ou souverains. Les frontières varient au gré des guerres, de la continuité ou de la dissolution des liens de vassalité, n'ont aucun caractère déterminé. Le noble, par ses alliances, par ses héritages, par ses hommages garde souvent un pied dans plusieurs États, sans se laisser enfermer dans un seul, sous l'autorité d'un seul suzerain.

Le niveau supérieur des limites de souveraineté n'est donc pas exactement linéaire. Il est plutôt une zone assez floue, dont les délimitations changeantes au gré des conquêtes, des victoires ou des défaites, des mariages et des cousinages, empêchent qu'elle soit clairement assignée à l'un plutôt qu'à l'autre. Les frontières sont plutôt des lieux de pénétration ou de confrontation, qu'on appelle souvent des « marches » (du latin *margo*, du francique *marka*, du germanique *mark*), à l'époque carolingienne des districts déterminés jouant le rôle de protection frontalière dans une région mal pacifiée, puis regroupement de comtés placés sous l'autorité d'un marquis, personnage de rang comtal mais qui dispose en outre des pouvoirs d'un *dux*, et parfois d'une autonomie imposée par les urgences et les distances... Fluctuantes, incertaines et toujours remises en cause, les frontières ne sont même pas matérialisées. C'est parce que la langue change, parce que les coutumes changent, parce que le seigneur change, que le sentiment de franchir une frontière peut exister, pour ceux qui les franchissent – quelques marchands, des prêtres, des mercenaires en quête d'emploi et de vagabonds en quête de charité.

Mais au-dessus de l'émiettement féodal existe cependant le sentiment d'appartenir à une sorte de grand espace culturel commun, successivement celui de l'Occident, héritage territorial de l'Empire romain, puis celui de la Chrétienté, héritage spirituel de plusieurs générations d'évêques et de moines inlassablement actifs, et toujours présents lorsque l'Empire a disparu. Malgré l'infinie diversité des langues, qui s'apparentent majoritairement aux racines latines, germaniques, ou slaves, malgré l'infinie diversité des coutumes, qui relèvent généralement du droit romain dès qu'elles sont écrites, ce sentiment d'unité domine l'ensemble des populations enracinées dans un finage très circonscrit, et abolit la conscience des frontières. L'Europe de Roncevaux, haut lieu de la geste carolingienne et chrétienne, n'a pas plus de frontières que l'Europe de saint Benoît et des pèlerins de Compostelle, que l'Europe des vassaux querelleurs, que l'Europe des premiers marchands et celle des paysans obscurs, incultes et superstitieux, craintifs et affamés.

Cette Europe, au reste, si elle est bornée de manière précise du côté de la mer, immense frontière par nature infranchissable, ne se donne aucune frontière à l'Est. Un vaste front d'évangélisation que quelques prédicateurs audacieux repoussent toujours plus loin, rien de plus précis.

DES ROYAUMES À L'ÉTAT MODERNE : LA PREMIÈRE ARCHITECTURE DES FRONTIÈRES EN EUROPE

Les royaumes et leurs frontières : vers des lignes fortifiées

Tout change lorsqu'à l'émiettement féodal et à la fiction d'un empire d'Occident décomposé par la règle des partages successoraux succèdent des royaumes, en très lente gestation et affirmation au cours des cinq derniers siècles du Moyen Âge. Progressivement émancipés de la pesanteur de l'unité impériale dont le concept

survit cependant encore cinq ou six siècles, jusqu'au rêve immense de Charles Quint au milieu du XVI^e siècle, les royaumes dont les souverains parviennent à imposer leur autorité à des vassaux toujours rebelles – c'est en France le dernier combat contre un prince apanagé, celui de Louis XI contre Charles le Téméraire – se dotent d'une ébauche d'organes centraux, se font représenter par des administrateurs plus humbles que les comtes et les ducs du temps de Charlemagne, les baillis, sénéchaux ou vidames, mieux contrôlés, plus fidèles, plus efficaces. En même temps, et presque inévitablement, ils s'entourent de frontières sur lesquelles ils vont transporter les guerres. France, Écosse et Angleterre, Aragon et Castille, Bohême et Hongrie, Danemark et, au XVI^e siècle, Suède, les monarchies existent, comme à une échelle plus réduite les principautés républicaines ou étroitement oligarchiques d'Italie, Venise, Florence, Milan, Ferrare...

Ces différents États reçoivent même à partir de la Renaissance un visage plus physique que symbolique avec les premières cartes à peu près exactes dessinées, et diffusées grâce aux progrès de l'imprimerie et de la lithographie. La cartographie apporte une représentation visuelle esthétique d'un lieu d'appartenance commune enfin unifié par l'autorité qui s'y exerce. La *Cosmographia universalis* du moine franciscain Sebastian Munster paraît à Bâle en 1544, et se trouve éditée en français en 1575 par François de Belleforest, l'*Atlas* du mathématicien flamand Mercator (Gerhard Kremer) est publié en 1585, le premier atlas de la France en 1594 par Bouguereau... Les populations elles-mêmes commencent à se reconnaître en même temps dans un territoire et dans l'obéissance à un souverain placé au-dessus du seigneur, une ébauche de sentiment national peut se faire jour, et s'exprimer autant dans les acclamations reçues par Philippe Auguste au retour de Bouvines que dans la ferveur qui entoure très tôt après sa mort la mémoire de Jeanne d'Arc, ou la tentative du roi Charles VII de fêter tous les ans dans tout son royaume, à la date du 12 août, la prise de Cherbourg, « reversio Normaniae », dernier acte de la guerre de Cent Ans – fête oubliée, mais qui existe en droit jusqu'en 1638, au moment où Louis XIII voue la France à la Vierge Marie pour la remercier de la naissance du dauphin.

Après la Renaissance, et passé le temps de désordre des guerres de religion, s'accomplit la mutation de ces premiers royaumes en États modernes devenus au XVII^e siècle les États absolutistes, au service desquels les rois créent des armées réglées. Ces monarchies ressentent la nécessité de s'inscrire dans des frontières précises parce qu'en même temps, avec partout la montée en puissance de l'administration royale, les rois eux-mêmes conçoivent le principe d'un État enfin centralisé, et en même temps unifié. Une identité territoriale est en gestation, et doit alors définir ses limites, par exemple linguistique lorsque François I^{er} impose à son royaume l'utilisation de la langue française comme langue administrative unique. Mais curieusement, sa frontière reste une variable de l'État, il étend son domaine royal dans le Milanais, comme après lui Henri II en Lorraine, avec les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, ce qui crée dans la France de l'Est un enchevêtrement infini de petits territoires soumis à l'autorité de trop nombreuses couronnes pour qu'une frontière y existe réellement. Il a fallu encore l'épreuve de la guerre de Trente Ans

pour que se produise le fait décisif : désormais, il apparaît bien que la clef de la diplomatie européenne doit être une recherche d'équilibre entre quelques grandes puissances, ce que ne sont pas les royaumes du *xvi^e* siècle, mais ce que deviennent les royaumes du *xvii^e* siècle : ainsi s'affirment la France, l'Espagne, l'Angleterre, et l'Empire, secondairement les Provinces-Unies, la Suède, peut-être la Pologne, encore la république de Venise... En vérité, une nouvelle Europe territoriale, laborieusement négociée dans l'ensemble des traités signés à Münster et Osnabrück, et qui est encore, dans ses grandes lignes, l'Europe de 1789.

D'où la notion de frontière, que l'on va d'abord dessiner, puis construire. Il ne s'agit pas de la rendre plus prioritairement défensive qu'offensive, mais plutôt de la rendre stable. Ce qui peut encore justifier une stratégie d'acquisition, ce qui sera la politique de Louis XIV sur la frontière du Nord-Est et de l'Est, sous le nom des « Réunions », que François Bluche explique non par l'ambition du roi ou son obsession de gloire, mais par sa « passion de la frontière ». Celle-ci doit être un lieu désormais sécurisé. Louis XIV en appelle à Vauban, le constructeur du Pré Carré, un petit limes propre à la couronne de France, fait de deux lignes parallèles de forteresses dans l'espace où la frontière du royaume ne peut s'appuyer sur aucun élément naturel, mais suit une ligne perpendiculaire au cours des grandes rivières – la Meuse, l'Escaut ; système de fortification qui trouve son pendant au sud, aussi bien dans le Roussillon que dans le Béarn, et qui est complété par le grand cercle des forteresses qui entoure le royaume de l'Alsace aux Alpes, des Pyrénées à la Normandie. Les États de l'Europe, désormais des monarchies centralisées et absolutistes, ont atteint leurs vraies limites. Les rois le proclament aussi par des pratiques remplies de signification, ainsi en y voyant la limite absolue au moins de leurs propres déplacements : sauf en guerre, à la tête de ses armées, un roi ne quitte pas le territoire de son propre royaume – et ceux qui le font au *xviii^e* siècle utilisent le subterfuge de l'incognito, étant bien entendu que l'incognito ne trompe personne.

Les trois frontières militaires de l'Europe moderne

Politique, limite de l'exercice d'un pouvoir, la frontière devient le lieu de rassemblement des armées, pour être leur point de départ vers un champ de bataille extérieur. Elle devient le lieu préférentiel de guerres qui disparaissent de l'intérieur des grands royaumes – France et Espagne, deux monarchies aux guerres continues et interminables, connaissent ainsi deux siècles de paix intérieure inhabituelle.

Mais aux frontières royales se superposent d'autres zones de fractures frontalières, particulièrement déterminantes dans la mesure où l'équilibre général de l'Europe repose sur un système de guerres entre ses deux plus grandes puissances, le royaume de France et l'Empire des Habsbourg, qui induit une architecture générale de l'Europe indépendante de la diversité de ses États.

Valois puis Bourbons d'un côté, Habsbourg de l'autre, authentiques ennemis héréditaires, s'affrontent depuis le début du *xvi^e* siècle jusqu'au milieu du *xviii^e* siècle – du moment où Charles de Gand, devenu roi Charles I^{er} d'Espagne, devient l'em-

pereur Charles Quint, monarque dont les couronnes enserrent la France sur toutes ses frontières, jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Autriche et la révolution diplomatique qui se produit entre 1748 et 1756. Autour d'un système d'alliance créé dès le ^{xvi}^e siècle entre France et Empire ottoman, étendu pendant la guerre de Trente Ans à une alliance entre France et Suède mais affaibli du côté ottoman, devenu surtout un axe d'alliance entre France et Prusse dans la première moitié du ^{xviii}^e siècle, l'Empire, exactement l'espace constitué par l'Allemagne et l'ensemble Bohême-Autriche-Hongrie se trouve enserré sur trois côtés par une frontière militaire, non linéaire mais composée d'espaces de guerre, sortes de petits États-tampons ou glacis plus ou moins actifs, et avec plus ou moins de cohérence selon les conflits.

Au nord, c'est une large frontière allemande adossée à la Baltique, très largement étendue par les campagnes de Gustave Adolphe de la Poméranie à la Saxe, de la Saxe à la Bavière et jusqu'au Rhin. C'est le champ de bataille privilégié de la guerre de Trente Ans, qui laisse l'Allemagne totalement exsangue. Au ^{xviii}^e siècle, avec l'alliance franco-prussienne, le même espace militaire se déplace vers la Silésie.

À l'Ouest, c'est la frontière franco-impériale, en réalité une succession très large de provinces dessinant plusieurs lieux de guerre étalés sur les restes de la Bourgogne ducale de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, partagée entre Louis XI et l'archiduc Maximilien, au nom de son épouse Marie de Bourgogne. C'est l'ancienne *route espagnole* du ^{xvi}^e siècle, qui conduisait les armées de Charles Quint, Philippe II, puis Philippe IV de Milan à Gand, et qui a vu se dérouler toutes les grandes batailles de l'Europe moderne de Marignan à Fontenoy : les Pays-Bas, successivement bourguignons, espagnols puis autrichiens ; une large vallée du Rhin, entre Moselle et Palatinat, entre Lorraine et Forêt-Noire, incluant Alsace et Comté ; l'Italie du Nord, en particulier le Milanais et les petites principautés qui le frangent au contact de la Toscane des derniers Médicis. Sur cette frontière se joueront toutes les guerres, se dérouleront toutes les grandes batailles, se creusera un véritable sillon militaire sans qu'aucun grand État ne puisse s'y consolider, condamné à être l'espace d'affrontement de ses deux voisins, le français et l'impérial.

Au sud, c'est la grande frontière austro-ottomane, qui couvre toutes les Hongries, cet immense espace sans véritables bornes, une large bande de terre étendue entre l'Adriatique et la Transylvanie, morcelé entre une Hongrie royale dominée par les Habsbourg, une Hongrie ottomane qui paye tribut au sultan, une Hongrie hongroise rebelle à tous – la Hongrie de Jean Hunyadi ou de Ferenc Rakokzi – alternativement soumise à l'un ou l'autre de ses puissants voisins, que leurs conflits conduisent selon les époques jusqu'à Belgrade ou jusqu'à l'embouchure du Danube. Frontière marquée par une ligne de puissantes forteresses, prototype du concept de confins militaires, partie d'un territoire situé à son extrême limite, bande de terrain plus ou moins profonde pouvant aussi bien être une base de départ pour des opérations offensives qu'un système défensif fortifié destiné à enrayer une attaque adverse, et qui, en l'occurrence, sert en même temps de frontière entre Europe chrétienne et Turquie musulmane : ainsi s'expliquent l'écho européen de la bataille de Saint-Gothard (Szent Gottard) en 1664, victoire de Montecuccoli à la tête d'une armée

véritablement européenne, comme du siège de Vienne en 1683, qui voit l'écrasement du dernier vizir Köprülü par la cavalerie lourde du roi de Pologne Sobieski, pour la plus grande gloire de l'empereur Leopold, et avec le silence prudent de Louis XIV qui a condescendu à suspendre le siège de Luxembourg aussi longtemps que la menace ottomane existerait...

En revanche, il n'y a pas de frontière militaire à l'est de l'Empire, ce qui laisse imprécises les bornes de l'Europe : au sud de la grande plaine polonaise, en Podolie, en Ukraine, dans ce pays sans nom qu'on appelle parfois « terres sauvages », existe une sorte d'immense *no man's land*, qui sert par son immensité de frontière naturelle à une Moscovie qui n'est pas encore véritablement impliquée dans les enjeux européens, et qui sera la voie de la déroute des armées suédoises conduites par Charles XII de Narva à Bender, en passant par Poltava.

Les frontières, objets des rois

Observons enfin que ces frontières, qui expriment l'expansion d'un État, indiquent rarement une démarcation entre des peuples ou des cultures, entre des langues ou des religions, ne sont même pas assises sur des obstacles naturels : objets de contestations et de conflits, elles sont essentiellement l'objet personnel des rois, elles ne sont pas encore appropriées par les nations. Elles ne dépendent que des intérêts dynastiques du monarque, qui peut les déplacer au gré de ses droits héréditaires ou de ses prétentions, voire de ses marchandages diplomatiques à l'instar de ce jeu territorial qui a réglé la guerre de Succession de Pologne, avec le transfert provisoire de la Lorraine à un roi sans couronne qui doit à sa mort abandonner son duché au roi de France, pendant que le duc de Lorraine reçoit le grand-duché de Toscane devenu vacant par la mort de Gaston VII, bref, un jeu subtil d'échanges de souverainetés qui se joue au-dessus des populations, indifférentes. Curieusement, il n'en est plus tout à fait de même lors du règlement de la Succession d'Autriche, lorsque Louis XV, vainqueur, restitue les Pays-Bas à l'Impératrice-reine. En renonçant ainsi, « en roi » et non plus « en marchand », au droit de conquête, il renforce par là même la fonction stabilisatrice de la frontière, et se trouve peut-être, sans l'avoir formulé, le premier monarque à reconnaître à une frontière sa fonction nationale.

ENTRE RÉVOLUTION ET PREMIÈRE GUERRE MONDIALE LA FRONTIÈRE, OBJET DES NATIONS, CAUSE SACRÉE DES PATRIES

La tempête révolutionnaire et impériale : géographie naturelle, propagande, conquête...

Tout change avec la Révolution, et avec l'avènement des nations, qui s'approprient leurs frontières.

En effet, la Révolution française fait triompher, avec l'avènement de la souveraineté citoyenne et de la liberté, premier des droits du citoyen, un nouveau concept

national. Elle donne au patriotisme les valeurs civiques et morales qui lui manquaient à l'époque monarchique. Désormais, la France, monarchique jusqu'en 1792, républicaine ensuite, devient le bien commun de tous les citoyens, qui seront appelés à sa défense, défense de la Patrie à laquelle *La Marseillaise* appelle avec véhémence, en même temps défense de tous les acquis immédiats de 1789 – avec la liberté, toujours proclamée en tête, l'égalité civile et la nouvelle organisation des pouvoirs. Cette France régénérée par la Révolution s'inscrit dans des frontières d'autant plus sacralisées par l'adhésion au projet politique commun, par la participation à la fête de la Fédération, et en même temps parce qu'elles sont sa seule protection contre une Europe prudemment neutre jusqu'au printemps 1792, bien qu'elle ne cache pas son hostilité à la tournure prise par les événements de France. La déclaration de paix au monde de mai 1790 annonce à l'Europe que la France elle-même s'interdit de dépasser ses frontières acquises, et reconnues par ses voisins.

Non sans contradictions, puisqu'en même temps, par une politique immédiate d'annexions – les territoires des princes possessionnés, Avignon et le Comtat ensuite, puis par le discours, elle énonce le principe des frontières naturelles – il faut absolument rappeler que le mot prêté à Richelieu dans son testament politique, « Rendre à la France les frontières que la nature lui a assignées », est apocryphe. Le principe de l'assise géographique « naturelle » d'une frontière, sur les crêtes d'une montagne ou le lit d'une vallée, ou toute autre particularité de l'espace, formulé en 1792 seulement par Danton et Carnot, annonce alors les extensions immédiates : la Savoie, le comté de Nice, un peu plus tard les Pays-Bas devenus Belgique, et enfin la rive gauche du Rhin. Seule, la frontière des Pyrénées échappe, grâce à la nature, à tout remaniement.

Au reste, la dérive est bien connue : de la paix à la défense, de la défense à la propagande, de la propagande à la conquête, la France de l'an II, puis thermidorienne, puis directoriale, enfin impériale annonce une réorganisation générale de l'espace européen dans lequel les frontières léguées par l'histoire sont une nouvelle fois entièrement revisitées. Au mépris de la géographie naturelle, au mépris des langues et des cultures, au mépris de l'histoire, forcé par la pusillanimité des thermidoriens et l'indépendance de ses généraux, le Directoire construit ainsi un étrange chapelet de républiques dites sœurs : la Batave, l'Helvétique, la Cisalpine qui dévore une très provisoire Cispadane, la Romaine, la Parthénopéenne – à noter qu'il n'y a finalement pas eu de Cisrhénane ni de Catalane. Constructions plus artificielles en apparence qu'en réalité, car elles sont exactement recomposées dans l'espace historique des guerres franco-habsbourgeoises, et constituent d'abord une sorte de glacis de protection des frontières de la France du Directoire étendues à l'espace naturel – la mer, les montagnes des Pyrénées et des Alpes, la vallée du Rhin jusqu'à son embouchure, conception qui justifie la départementalisation des Pays-Bas et de la Rhénanie. Puis, avec une nouvelle logique politique, économique et administrative, et en arrière plan la vision napoléonienne d'une immense « agglomération » des peuples, la nouvelle Europe impériale à la française suppose de nouvelles frontières – une France démesurée, de Lübeck à Rome, et par les napoléo-

nides, de Cassel à Naples et de Naples à Madrid ; une Italie réduite à une ancienne Lombardie largement redéployée ; une Allemagne continentale du Sud distincte d'une Allemagne de l'Est et de la Baltique ; un nouvel empire d'Autriche encore étendu en Hongrie et jusque sur les frontières de l'Empire ottoman. Une Europe impériale à la française, de l'Atlantique au Niémen et aux bouches du Danube, qui laisserait au-delà d'une frontière tracée à travers les plaines et bas plateaux étendus de la Baltique à la mer Noire, une Russie démesurée, puissance d'équilibre de la construction impériale française. La nouvelle véritable frontière européenne serait alors sa façade maritime, où commence le domaine de l'Angleterre, d'Héligoland au camp de Boulogne, et de Boulogne à Trafalgar, voire encore de Trafalgar à la Sicile et aux îles grecques de l'Adriatique méridionale. Mais l'impossible Europe née de l'imagination de l'empereur s'effondre sur l'interminable route du retour de Moscou à Paris entre la fin 1812 et le printemps 1814.

Les nationalités

On sait que la revanche des vaincus au traité de Vienne passe par le rétablissement de la carte de l'Europe d'Ancien Régime, affectée de modifications relativement mineures, mais toujours favorables aux vainqueurs continentaux, cependant que l'Angleterre se satisfait d'étendre sa propre puissance sur toutes les mers du monde et de se prolonger dans un réseau territorial lointain dont l'Inde des maharadjahs est le fleuron.

Nul n'a vraiment senti, en contrepoint de cette reconstruction politique, la puissance des nationalismes nés autant du discours libérateur de la Révolution française que de la haine immédiate du conquérant français : ainsi apparaît contre les soudards de l'an II une première identité italienne ; contre la francisation de la Rhénanie et de la Westphalie une identité allemande plus puissante que l'opposition entre catholiques et luthériens ; et contre le roi Joseph se révèle une farouche identité espagnole. Exclues des fondements de l'Europe du Congrès de Vienne, les nationalités se manifestent d'abord par des mouvements révolutionnaires, ensuite par des constructions politiques arrachées aux souverains – une Italie libérée de la tutelle autrichienne érigée autour des Carignan de Savoie, une Allemagne érigée autour des Hohenzollern de Prusse, une Hongrie qui se hisse à égalité avec l'Autriche et obtient la distinction des deux couronnes, une France enfin qui se mobilise avec une puissante passion nationale, puis nationaliste autour des valeurs de la République, du devoir de revanche, et de la reconquête de l'Alsace-Lorraine. Dans cette Europe des nationalités, les frontières deviennent des objets sacrés, désormais des lignes matérialisées sur le terrain, et non plus de simples confins, avant de devenir les théâtres d'une hécatombe particulièrement effrayante sur toutes les lignes où un limes de guerre a été reconstruit, en creux maintenant, sous le nom de tranchées.

On aurait pu espérer que les vainqueurs, après la formulation explicite du principe des nationalités, en tiennent eux-mêmes mieux compte qu'ils ne l'ont fait en redessinant, une fois de plus, l'Europe, en même temps que l'Asie Mineure intégrée

par son morcellement dans l'espace européen où l'Empire ottoman avait toujours été considéré comme un intrus, dans la négation des cultures, de l'histoire, et de la réalité des faits nationaux. La nouvelle Allemagne humiliée, la nouvelle Autriche démembrée, une nouvelle Hongrie trop largement rognée sur toutes ses frontières, sont évidemment faites pour une nouvelle explosion de nationalisme de revanche, tout comme une Italie qui ne s'agrandit pas comme elle l'espérait.

Afin d'épargner à l'Europe cette seconde catastrophe prévisible, quelques pionniers réfléchissent déjà sur une Europe sans frontières, des hommes de paix, des utopistes très en avance sur leur temps – le comte Coudenhove-Kalergi, Aristide Briand, Joseph Caillaux...

XXI^E SIÈCLE : QUELLE FRONTIÈRE POUR L'EUROPE ?

C'est encore l'une des questions posée, après la Seconde Guerre mondiale, à l'Europe née des efforts remarquables de Robert Schumann et Jean Monnet, Konrad Adenauer, Alcide Gasperi et les autres. Une Europe qui, depuis cinquante ans, se construit au-dessus des anciennes frontières historiques. Dans une première phase, c'est derrière une nouvelle frontière, artificielle mais brutalement imposée entre les deux blocs, frontière idéologique, mais en même temps reconstruite, un limes tragique semé de miradors et derrière lequel sont disposés une barrière large d'États tampons, encore un glacis. Ce « rideau de fer » est tombé comme un château de cartes, en même temps que le désastreux mur de Berlin, mais cette chute applaudie de tous laisse un étrange vide dans lequel l'Europe a été précipitée, et dans lequel elle risque de s'engloutir si elle ne parvient pas à définir à son tour ses nouvelles limites. Non plus ses frontières intérieures. Les nationalités semblent appelées à devenir caduques, au moins estompées, au double profit d'une supranationalité européenne, et du retour en force des identités régionales, les unes assises sur des fondements historiques imprescriptibles – Bavière, Écosse, Bretagne –, d'autres avec des revendications agressives – Flandre, Lombardie, Catalogne –, parfois encore fondées sur de simples règles administratives – Pays-de-la-Loire, par exemple –, ces critères pouvant se fondre en ensembles plus larges – Grand Ouest, Arc atlantique, Rhénanie, ou se dissoudre en ensembles plus petits, avec la notion très récente de « pays »...

Quoi qu'il en soit, cette Europe, successivement Europe des 6, puis des 10, puis des 12, puis des 15, maintenant des 25, bientôt des 27, appelée peut-être à 28 lorsqu'une réponse satisfaisante aura été donnée à la question de la Turquie, n'économisera pas une réflexion sur son extension, donc sur ses limites, qu'elles soient géographiques, politiques, économiques et sociales, culturelles et éthiques. Osera-t-elle faire cette réflexion? Elle a osé se donner un hymne national, la très belle *Ode à la Joie* de Schubert orchestrée par Beethoven. Pourquoi n'a-t-elle pas osé se donner d'autres repères, par exemple sur le support de ses nouveaux billets? Des ponts et des fenêtres virtuels, qui ne conduisent nulle part car ils ne sont de nulle part,

ne pouvaient-ils pas être remplacés par une galerie de portraits de grands Européens? Ceux-ci ne manquent pas... Même si l'on écarte ceux dont le nom ferait polémique – Charlemagne, Charles Quint, Napoléon – il en reste bien d'autres. Mozart l'Autrichien, Shakespeare l'Anglais, Verdi l'Italien, Andersen le Danois ou Selma Lagerlöf la Suédoise, Don Quichotte l'Espagnol et Tintin le Belge, tous sont de grands Européens...

Et l'une des faiblesses actuelles de l'Europe n'est pas dans la réponse qu'elle sera amenée à donner à la question posée, mais dans l'absence de réponse avec laquelle elle se contente d'exister...

Jean-Pierre BOIS

Professeur d'histoire moderne, université de Nantes